

Les batailles de l'avortement en Europe

► L'Irlande doit voter, vendredi 25 mai, sur l'abrogation du 8^e amendement de sa Constitution, qui interdit l'avortement. Un pari risqué pour le gouvernement, sur un sujet tabou

► En Pologne, les plus conservateurs entendent durcir la loi encadrant l'IVG, déjà très restrictive. En Italie, 70 % des médecins se refusent à la pratiquer

La libéralisation de l'IVG divise l'Irlande

Le pays, où l'influence de l'Eglise marque le pas, est appelé à se prononcer par référendum, le 25 mai

REPORTAGE

DUBLIN - envoyé spécial

Mesdames, messieurs, nous vivons dans une culture de mort. L'avortement n'est pas le choix des femmes mais celui des politiciens!» Juché sur un tabouret dans Mary Street, face au plus grand centre commercial de Dublin, un prophète barbu s'égosille dans une sono. En jupes longues et chignon serré, deux jeunes adeptes de son Eglise de Dieu, obédience évangélique américaine, distribuent des brochures où l'on voit une énorme larme bleue renfermant un fœtus couler d'un œil affligé. Indifférence générale: les Dublinois, largement favorables au oui au référendum du vendredi 25 mai sur l'abrogation du 8^e amendement de la Constitution, qui interdit l'avortement, accueillent froidement l'ingérence étrangère.

Neil Shanahan, un Irlandais de 32 ans, qui milite dans le même camp mais au sein de la campagne Save8, principal vecteur du non, distribue ses tracts rouges à distance de l'illuminé américain. «Je veux sauver le 8^e amendement pour sauver des vies. Mais cela n'a rien à voir avec l'Eglise. C'est une question de droits humains, assure-t-il. Nous allons gagner parce qu'en défendant l'avortement à la demande, les "pro-choix" sont allés trop loin.»

Toute-puissante, l'Eglise catholique terrorisait encore les partis politiques en 1983. Par référendum, elle a alors réussi à faire voter à 66,9 % ce 8^e amendement qui interdit l'avortement, même en cas de viol ou d'inceste, même si le bébé souffre de malformation. Longtemps, personne

n'a osé desserrer ce terrible étai. A l'école, les filles apprenaient par cœur la *Prière pour l'enfant à naître*, un poème effrayant de Louis MacNeice: «Ecoute-moi, ne laisse pas approcher de moi le rat suceur de sang...»

Catherine Conlon, sociologue au Trinity College de Dublin, qui a enquêté sur les femmes irlandaises contraintes de «voyager» en Angleterre pour subir une IVG, se souvient des décennies passées à secouer cette inertie: «Aucun responsable politique ne voulait associer son nom à l'avortement, synonyme de honte et d'immoralité.»

Enjeu générationnel

L'Eglise, affaiblie par d'innombrables scandales, est aujourd'hui tombée de son piédestal. «Dans la campagne, les évêques font profil bas. Ils savent que leurs interventions peuvent être très contre-productives», constate Michael Kelly, rédacteur en chef de *l'Irish Catholic*, hebdomadaire proche de l'épiscopat. Des prêtres «libéraux» estiment même qu'«en tant que célibataires», ils ne sont «pas les mieux placés pour être dogmatiques sur la question».

Mais des évêques font lire, lors des messes, des appels à «être la

voix des enfants à naître» et à voter non. «Les Irlandais ont longtemps eu peur de désobéir aux prêtres. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas: il y a tant de choses que l'Eglise interdit et que tout le monde fait!», se rassure Roisin Ingle, chroniqueuse connue du *Irish Times* qui milite pour le oui après avoir révélé à ses lecteurs qu'elle a recouru à une IVG en 2000.

Le premier ministre Leo Varadkar, 39 ans, lui-même médecin, homosexuel et dont le père est indien, a pris un certain risque en convoquant ce référendum et en appelant à voter pour le oui. En cas de victoire, le gouvernement défendra un projet de loi légalisant l'IVG jusqu'à douze semaines pour le cas général, jusqu'à vingt-quatre semaines en cas de risque grave pour la santé de la femme enceinte, et ensuite seulement en cas d'anomalie fœtale mortelle. Ultra-libéral en économie, M. Varadkar souhaite capter l'électorat jeune en attachant son nom à une réforme sociétale historique.

Il suffit d'avoir observé l'impressionnante file d'attente des étudiants de Trinity College, désireux de s'inscrire sur les listes électorales à l'occasion du référendum, pour saisir l'enjeu générationnel. «Mes parents, très religieux, considèrent l'avortement comme un meurtre, explique Abbie Thoma, 20 ans, étudiante en chimie. Je crois en Dieu mais pas en l'Eglise. Pour moi, c'est une question qui relève du choix des femmes.» Dans la rue, les affiches posées sur chaque réverbère reflètent ce clivage. «Un permis de tuer?», interroge la campagne du «no» sur une photo de fœtus. «Arrêtez de contrôler mon corps!», enjoint le camp d'en face sur un ventre de femme.

«Je crois en Dieu mais pas en l'Eglise. Pour moi, c'est une question qui relève du choix de femmes»

ABBIE THOMA
20 ans, étudiante

« N'importons pas cette culture britannique qui considère la vie comme un problème ! »

CATHERINA O'SULLIVAN
infirmière, opposée à l'IVG

Alors que les sondages ont longtemps annoncé une nette victoire du oui, ils se resserrent à l'approche du vote, au point de rendre son issue incertaine. La dernière enquête donne les partisans du droit à l'avortement à 44 % contre 32 %, mais avec un nombre élevé d'indécis et d'abstentionnistes (24 %). Sur un sujet toujours tabou, la sincérité des réponses des sondés est loin d'être assurée. A l'instar de celui sur le Brexit au Royaume-Uni, le référendum de vendredi peut donner l'occasion aux Irlandais socialement délaissés et aux ruraux de régler leurs comptes avec les élites urbaines, les médias dominants et le gouvernement de centre-droit, tous partisans de la libéralisation.

« Rassurer les gens »

Certes, les Irlandais, qui se disent catholiques à 87 %, ont stupéfié le monde en 2015 en approuvant par 62 % le mariage homosexuel. Mais la question de l'avortement est toute différente. « Cette fois, la question ne porte pas sur l'amour mais sur quelque chose que beaucoup de gens considèrent honnêtement comme un meurtre », remarque Rhona Mahony, qui dirige le National Maternity Hospital (NMH) de Dublin et milite en faveur du oui.

Des décennies de discours moral de l'Eglise ont laissé des traces : étonnamment, la campagne du oui évoque le moins possible l'IVG en cas de grossesse non désirée (97 % des cas), cet « avortement à la demande » dénoncé par le camp du non et qui reste problématique pour beaucoup d'électeurs. L'interruption volontaire de grossesse est en revanche mieux acceptée en cas d'anomalie fœtale, de viol ou d'inceste, drames qui alimentent l'essentiel des débats, y compris chez les partisans de la libéralisation.

« L'Irlande sort d'une législation incroyablement restrictive et punitive, explique Ailbhe Smyth, figure de proue de la campagne du oui. Notre stratégie consiste à rassurer les gens et à mettre en exergue la réalité : 5 000 femmes irlandaises avortent chaque année, soit en Angleterre, soit en commandant des pilules abortives. » D'où une campagne centrée moins sur le droit des femmes que sur la compassion à leur égard.

En face, les partisans du non pincet la corde nationaliste : « L'avortement est étranger à la culture irlandaise, selon Catherina O'Sullivan, une infirmière anti-IVG. N'importons pas cette culture britannique qui considère la vie comme un problème et non comme un don ! » L'ironie de cette rhétorique, souligne Fintan O'Toole, éditorialiste au *Irish Times*, est qu'en matière d'avortement l'Irlande dépend doublement de son ex-colonisateur. Les femmes en détresse ont recours à l'Angleterre. Et les anti-avortement en ont besoin eux aussi, pour maintenir le mythe d'une Sainte Irlande où « de telles abominations ne sont pas permises ». ■

PHILIPPE BERNARD

LES DATES

1983

La prohibition de l'avortement est consacrée par le 8^e amendement. Pas question d'IVG, sauf si la femme enceinte est mourante.

1992

Un tribunal interdit à une adolescente de 14 ans, enceinte après un viol, d'avorter en Angleterre. La Cour suprême l'y autorise, car elle menace de se suicider.

1992 ET 2002

Deux référendums, destinés à exclure le risque de suicide des situations où l'IVG est acceptée, sont rejetés de peu.

2010

La Cour européenne des droits de l'homme enjoint à Dublin de clarifier sa loi.

2012

Savita Halappanavar, 31 ans, meurt à l'hôpital de Galway d'une septicémie après s'être vu refuser une IVG.

2013

La loi précise qu'une IVG peut être pratiquée en cas de risque pour la vie de la femme enceinte avec l'aval de deux médecins, ou trois dont un psychiatre si elle menace de se suicider. La perpétuité, sanctionnant l'avortement pour la femme et le médecin, est remplacée par 14 ans de prison.

L'avortement pour risque de handicap mis en cause en Pologne

Le gouvernement ultraconservateur, bien que tenté de restreindre le droit à l'IVG, tempore face au débat porté par les milieux « anti-choix »

VARSOVIE - *correspondance*

Les ultraconservateurs du PiS (Droit et justice) au pouvoir à Varsovie durciront-ils la loi encadrant l'avortement, déjà l'une des plus restrictives d'Europe? L'homme fort du pays, Jaroslaw Kaczynski, le sait : ce dossier est socialement explosif, et de nature à porter un coup dur à la cote de popularité de son gouvernement, toujours élevée. La majorité, qui se retrouve sous pression de l'Église et des organisations « anti-choix », se serait bien passée de cet encombrant débat.

Une mobilisation importante de femmes, en octobre 2016, avait déjà fait échouer un premier projet de loi d'initiative citoyenne qui visait à une interdiction totale de l'avortement. En novembre 2017, les associations catholiques sont revenues à la charge, et ont déposé au Parlement un texte soutenu par les signatures de 850 000 citoyens, visant à supprimer une des trois exceptions dans lesquelles l'avortement est autorisé.

L'avortement est permis dans trois cas en Pologne : quand il existe une forte probabilité de handicap ou de maladie incurable du fœtus, quand la vie ou la santé de la femme enceinte est menacée, et quand la grossesse est le résultat d'un viol ou d'inceste. Le projet de loi vise à supprimer l'exception pour risque de handicap, que les associations catholiques qualifient d'« avortement eugénique ». De leur point de vue, il s'agit de protéger les enfants handicapés, en particulier ceux atteints de trisomie.

« Ce projet est une initiative citoyenne, et il n'y a pas actuellement de position du gouvernement à son sujet, se défendait en mars la vice-ministre de la santé, Jozefa Szczurek-Zelazko, en indiquant que le

Une mobilisation importante de femmes, en octobre 2016, avait déjà fait échouer un premier projet de loi

parti au pouvoir se prononce pour « la protection de la vie, de la conception jusqu'à la mort naturelle ».

Si elle venait à entrer en vigueur, cette loi reviendrait quasiment à interdire l'interruption de grossesse dans le pays, car 96 % du millier d'avortements pratiqués légalement chaque année en Pologne concernent précisément des fœtus atteints de handicap ou de malformation grave.

Le projet de loi est aujourd'hui retenu en commission parlementaire, et la majorité semble jouer le temps, au grand dam des organisations « anti-choix ». Les proches de Jaroslaw Kaczynski essayent de les persuader qu'une remise en cause des exceptions actuelles, fruit d'un compromis entre l'Église et l'État en 1993 après la fin du régime communiste sous lequel l'avortement était possible, pourrait aussi conduire à une plus grande libéralisation en cas d'alternance politique.

Stigmatisation

Mais les parlementaires les plus conservateurs ont trouvé une parade. Cent députés ont interpellé le Tribunal constitutionnel pour savoir si l'exception de handicap prévue dans la loi était constitutionnelle. Or la plus haute cour est aujourd'hui acquise à la majorité. Un tel jugement pour-

rait non seulement interdire cette exception, mais aussi obliger les partisans d'une plus grande libéralisation à réunir une majorité constitutionnelle des deux tiers du Parlement à l'avenir.

Les associations féministes soulignent que la loi actuellement en vigueur est bien plus restrictive dans la pratique que sur le papier, du fait de la stigmatisation qu'elle suscite. « Il existe un effet de paralysie, indique Liliana Religa, de l'Association pour les femmes et le Planning familial (Federa). Les médecins ont peur de faire des interventions ou même d'émettre des autorisations. Les procédures sont volontairement retardées. Il y a aussi beaucoup d'abus de la clause de conscience des médecins, qui est parfois appliquée à tout un hôpital, ce qui est illégal. »

Le pays connaît ainsi un phénomène de déserts médicaux concernant l'IVG : dans certaines régions, aucun hôpital ne la pratique. Les avortements clandestins sont, eux, estimés entre 80 000 et 150 000 par an, essentiellement sous forme de « tourisme » abortif ou de pharmacologie commandée depuis l'étranger sur Internet.

Seule consolation pour les organisations féministes, depuis que le débat sur l'IVG a été relancé, les mentalités semblent évoluer. Selon un sondage Ipsos datant de janvier, 37 % des sondés se prononceraient pour une libéralisation de l'avortement – contre 20 % historiquement –, 43 % pour le statu quo et 15 % pour une plus grande restriction. « Les manifestations de masse ont eu une grande influence sur ce changement, estime M^{me} Religa. Quand le débat est sur la place publique et que des histoires concrètes de femmes sont racontées dans les médias, cela change beaucoup. » ■

JAKUB IWANIUK

En Italie, l'IVG est légale, mais 70 % des médecins refusent de la pratiquer

Dans le sud du pays, l'avortement est quasiment impossible

ROME - correspondant

Les affiches sont apparues début mai sur les panneaux de plusieurs artères de la périphérie romaine. Sur l'image, en gros plan, un ventre rond, soutenu par deux mains de femme, sort de la pénombre. Pas de visage, aucun autre détail, hormis un slogan, en lettres blanches : « *L'avortement est la première cause de féminicide dans le monde* ». Et un hashtag, #stopaborto.

Les visuels, payés par un organisme domicilié en Espagne, CitizenGo, ont été retirés après quelques jours, à la suite de nombreuses plaintes et pétitions d'associations auprès de la maire, Virginia Raggi (Mouvement 5 étoiles). Reste que la provocation, à quelques jours des 40 ans de la « loi 194 », légalisant l'avortement en Italie, a marqué les esprits.

Les milliers de manifestants de la huitième « marche pour la vie », qui ont défilé dans le centre de Rome, samedi 19 mai, pour dénoncer l'avortement, mais aussi l'euthanasie et le mariage homosexuel, n'ont pas manqué de dénoncer, dans leurs slogans, la « censure » exercée par la maire de

Rome, affirmant soutenir l'action de CitizenGo, au nom de la « liberté d'expression », tout en scandant : « *L'avortement est un meurtre* ». Parmi eux, des responsables politiques (la dirigeante des post-fascistes de Fratelli d'Italia, Giorgia Meloni, ou le député de la Ligue Vito Comencini), mais aussi de nombreux ecclésiastiques, comme l'archevêque de Ferrare, Luigi Negri, et le cardinal Raymond Burke, considéré comme un des tenants de la ligne conservatrice du Vatican.

Situations de détresse

Marqué par l'arrivée, ces dernières années, d'organisations de plus en plus extrémistes, comme ProVita, qui cultive des liens très étroits avec les néofascistes de Forza Nuova, le mouvement anti-IVG a récemment multiplié les opérations de communication spectaculaires, dont les affiches de CitizenGo ne sont que le dernier avatar.

Sur le terrain politique, la remise en cause du droit à l'avortement n'a pas été, ces dernières années, un sujet majeur. Pour les associations de défense des droits des femmes, le péril le plus urgent est

ailleurs, au sein même du corps médical. En effet, la loi 194, votée en mai 1978 dans une Italie encore dominée par la Démocratie chrétienne, prévoyait un mécanisme permettant aux praticiens de faire valoir une objection de conscience pour ne pas exécuter d'acte médical contraire à leurs opinions.

Le taux d'objecteurs de conscience avoisine aujourd'hui les 70 %, avec des pointes à plus de 80 % dans le Latium et dans le sud du pays (87 % en Sicile en 2016, et même 93 % en Molise). Ces taux alarmants créent de très nombreuses situations de détresse, rendant presque impossibles, dans de nombreuses régions, les parcours des femmes souhaitant avorter. Après avoir atteint les 230 000 interruptions de grossesse par an au début des années 1980, le nombre d'interventions n'a cessé de décroître, tombant à moins de 85 000 en 2017. Une décrue qui n'a eu aucun effet, contrairement aux arguments des anti-avortement, sur la natalité. En 2017, l'Italie n'a enregistré que 460 000 naissances, soit le chiffre le plus bas de son histoire moderne. ■

JÉRÔME GAUTHERET